



Quatrième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

17 mai 2017

Astrid Bouchedor

Déclaration orale de FIAN Belgium sur l'article 16

Chère Madame la Présidente/rapporteur, chers délégués, Mesdames et Messieurs,

FIAN Belgium souhaiterait souligner l'importance du droit à des revenus et des moyens de subsistance décents dans le contexte agricole existant, plus particulièrement en Europe. La création et le maintien d'emplois stables et rémunérés est un défi important en milieu rural. En effet, le vieillissement de la population agricole et l'exode rural des jeunes pourraient mener rapidement à une pénurie de main d'œuvre qualifiée, tant au Nord qu'au Sud, et affecter négativement le droit à l'alimentation. A titre d'exemple, en Belgique quand 10 agriculteurs cessent leur activité, seulement deux jeunes agriculteurs s'installent. Pour rendre le secteur attractif pour les jeunes, ceux-ci doivent avoir la garantie d'un revenu décent, basé non pas sur des subsides ou des aides mais sur des prix rémunérateurs. Or le capital à engager par la personne qui veut reprendre une exploitation est de plus en plus lourd alors que les prix de vente des denrées agricoles sont fluctuants.

Pour renforcer le contenu de l'article 17, nous nous permettons de formuler les réflexions suivantes :

- La modification des règles actuelles du commerce international agricole est indispensable pour reconnecter les prix du marché (souvent mondialisés) avec la réalité des coûts de production ;
- La régulation des marchés par les Etats peut seule permettre une stabilité des prix nécessaire au maintien d'une agriculture paysanne, et de modifier les règles de concurrence et de transparence des marchés de façon à interdire l'abus de pouvoir, les positions dominantes et le dumping à l'exportation ;
- Enfin, les subventions et les aides publiques à l'agriculture doivent être octroyées en priorité aux paysan-ne-s les plus en difficulté et en veillant à ce que ces subventions ne nuisent pas aux producteurs d'autres régions ou pays.

Merci pour votre attention,